

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

portant reclassement et nomination
de Monsieur FLERE Justin Benoit, Ins-
tituteur de 5^e échelon des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1991 ;

D.G.B.

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte
du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories A.B.C.D.E.
(actuellement A.B.C.D.) des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/150/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la
nomination et la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrières administratives et reclassements notamment en son arti-
cle 1er et 2 ;

D.G.C-F.

(/u le décret n° 67/504 du 30 Septembre 1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/65 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/460 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

(/u le décret n° 81/707 du 19 Octobre 1981 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Avril 1990 relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements des révisions
des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 92/975 du 6 Décembre 1992 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

NEB

Sf

(/u le décret n° 92/970 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u la lettre n° 1300/MTSSRH-CAB du 25 Décembre 1991 du Directeur du Cabinet au Ministère du Travail de la Sécurité et des Ressources Humaines ;

(/) E C R E T E .-

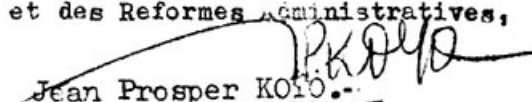
Article 1er.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé Monsieur ELERE (Justin Benoit), Instituteur du 5° échelon, indice 820 des cadres de la catégorie B, hiérarchie A des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Université Marien NGOUABI, titulaire de la Licence Es Lettres Option : Géographie 2è Session 1991 obtenue à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade de Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 Acc = Néant.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORG et communiqué partout où ~~besoin sera~~ /-

Brazzaville, le 5 Avril 1993.

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


Jean Prosper KOLO.-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS.-

JORG	1
DGFP/DGCA	3
DGFP/DLC	2
DGB	3
DGCF	2
MENJS/DPAA	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2/-

X